

<p>Direction Générale des Services Direction de la Communication de la Ville de Riom Tél. 04 73 33 79 33 E-mail : communication@ville-riom.fr</p>
--

Communiqué presse

Marché extérieur de Riom

Consignes à tenir par les clients

Suite à la réouverture du marché extérieur de 8h et 12h30 et afin que tout se déroule dans les meilleures conditions, **il est demandé aux Rimois de respecter scrupuleusement les mesures suivantes :**

- . Une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre deux personnes
- . Le port du masque en cas d'affluence et durant les transactions commerciales
- . Suivre le sens de la marche (à droite pour les commerces et étals de droite)
- . Éviter les rassemblements et discussions au milieu des sens de circulation
- . Demander l'autorisation aux commerçants avant de toucher la marchandise
- . Utiliser le gel hydro alcoolique proposé par les commerçants
- . Éviter les longues files d'attente
- . Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- . Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans les poubelles
- . Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- . Limiter les déplacements et les contacts

Consignes à tenir par les commerçants

- . Dans la mesure du possible et, sauf exception, les emplacements restent les mêmes. En contrepartie, tous les emplacements sont réduits en longueur et en largeur afin d'espacer les étals. A défaut de respecter ces consignes, des expulsions seront prononcées.
- . Être présent dès 7h afin qu'un contrôle des étals puisse avoir lieu à 8h
- . Laisser un espace de 3 mètres entre les étals.
- . Respecter une largeur de 4 mètres de séparation de part et d'autre de la rue
- . Procéder à l'affichage sur les étals des deux affiches transmises par mail par le service Foires et marchés.
- . Porter un masque (ou visière) et utiliser une solution ou gel hydro alcoolique ainsi qu'en proposer l'usage de la clientèle.
- . Les commerçants de la rue Saint-Amable dans sa partie la plus étroite seront positionnés en quinconce.
- . Gérer l'attente des clients dans le respect des obligations sanitaires.
- . Durant les 2 premières semaines, les commerçants passagers ne sont pas autorisés.
- . La remballe commence à 12h30 et doit être terminée à 13h30 et les déchets devront être emportés.